



## Le Sénat se penche sur l'aide au développement

Paris, 11 mai 2021 (AFP) -

Le Sénat dominé par l'opposition de droite entame mardi après l'Assemblée nationale l'examen en première lecture du projet de loi relatif au "développement solidaire", qui vise à remodeler et augmenter l'aide au développement, avec la volonté de compléter la programmation financière jusqu'en 2025.

Attendu depuis longtemps et adopté à l'unanimité en première lecture par les députés début mars, ce texte sera au programme des sénateurs jusqu'à mercredi, voire lundi prochain.

Il répond à l'engagement du président Emmanuel Macron de porter l'aide publique au développement (APD) à 0,55% du revenu national brut (RNB) à la fin du quinquennat, en 2022, contre 0,37% à son arrivée à l'Elysée.

Les députés ont aussi inscrit dans la loi que la France "s'efforcera" en "2025" de consacrer "0,7% de son revenu national brut" à l'APD, objectif fixé par la communauté internationale.

Les sénateurs sont allés plus loin en commission en adoptant une programmation des crédits de la mission "Aide publique au développement" jusqu'en 2025 qui enjambrerait donc l'élection présidentielle de 2022.

"On a musclé la partie finances, on a amélioré la partie objectif et sur pas mal d'autres points on a clarifié les choses, donc je crois que le texte est bonifié, beaucoup plus stable", a indiqué à l'AFP le co-rapporteur PS Rachid Temal.

Selon les modifications apportées par la commission des Affaires étrangères, cette programmation devrait permettre d'atteindre environ 0,6% du RNB en 2025. Elle serait révisée avant fin 2023 afin d'examiner la possibilité d'atteindre l'objectif des 0,7% une fois les incertitudes liées à la pandémie du Covid-19 surmontées.

La pente de la trajectoire fait toutefois débat au sein de la chambre haute, la commission des Finances estimant qu'elle doit aussi tenir compte du "contexte actuel de forte tension pesant sur les finances publiques".

L'APD française a atteint 10,9 milliards d'euros en 2019, 12,8 milliards en 2020 et poursuivra sa hausse cette année.

"Nous devrions dépasser le Royaume-Uni en 2021, pour nous classer au quatrième rang mondial des bailleurs d'APD", a indiqué le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian lors de son audition au Sénat, vantant "un véritable changement de braquet".

- Biens mal acquis - Parmi les autres modifications apportées en commission, les sénateurs ont prévu qu'à compter de 2022, une part de 60% du produit de la taxe sur les transactions financières soit versée au fonds de solidarité pour le développement (contre 30% du produit de la TTF aujourd'hui affectés à l'APD).

En outre, "les dons devront représenter au moins 65% du montant de l'aide publique au développement française" à compter de 2022 et sur toute la période 2022-2025 (contre 59% de dons et 41% de prêts en 2019).

Pour la commission des Affaires étrangères du Sénat, cet objectif d'augmentation de la part de dons par rapport aux prêts et le doublement de la part de l'aide programmable allant aux pays les plus pauvres (30% contre 15% actuellement) "permettront de cibler davantage l'Afrique et en particulier les pays sahéliens" en proie à des offensives djihadistes.

Son président Christian Cambon (LR) insiste sur "les fondamentaux" que sont l'aide à l'agroalimentaire, à l'enseignement et à la santé.

Il souligne par ailleurs l'importance d'un renforcement du contrôle de l'utilisation de ces "sommes très importantes". Le texte prévoit ainsi une nouvelle commission d'évaluation de la politique de développement. Les sénateurs ont souhaité la présence dans cette commission de quatre parlementaires (deux députés et deux sénateurs).

Les sénateurs ont encore, sur proposition de Jean-Pierre Sueur (PS), précisé le mécanisme visant à restituer aux "populations", sous forme de projets de développement, les avoirs confisqués par la justice française dans les affaires dites de "biens mal acquis" de dirigeants étrangers, notamment africains.

vm/jk/rhl

Afp le 11 mai 21 à 12 19.